

1957 Consulting
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 avenue Paul Ribeyre
07600 VALS LES BAINS
891 720 492 RCS AUBENAS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 22 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 21 419,77 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 21 419,77 euros

Affectation :

Dividende 20 000,00 euros

Autres réserves 1 419,77 euros

Le dividende unitaire s'élève à 200,00 euros.

La mise en paiement sera effectuée au siège social, à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
50 000,00 euros, soit 500,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
20 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

Bilan Actif

		Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Au 31/12/2024
Bilan Actif		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net
Capital souscrit non appelé	I			
Frais d'établissement	II			
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles		1 831	1 831	367
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations		3 000		3 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III		4 831	1 831	3 000
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés		32 579		26 214
Autres créances				6 485
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités		66 139		66 139
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV		98 718		98 718
Frais d'émission des emprunts	V			
Primes de remboursement des emprunts	VI			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII			
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		103 549	1 831	101 718

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Capitaux propres			
Capital	(dont versé) 1 000	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserve légale		100	100
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		16 934	19 837
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		21 420	17 097
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I		39 454	38 034
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS II			
Emprunts et dettes (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses (2)			37 827
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 014	1 451
Dettes fiscales et sociales		8 774	7 190
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		52 476	
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III		62 264	46 468
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif IV			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)		101 718	84 502
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	27 149		27 149	21 600
Montant net du chiffres d'affaires	27 149		27 149	21 600
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				245
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			27 149	21 845
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			2 296	2 073
Impôts, taxes et versements assimilés			551	544
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissement sur immobilisations			367	731
Dépréciations sur immobilisations				
Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II			3 214	3 348
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			23 935	18 498
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation (2)			896	1 173
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			219	
Autres intérêts et produits assimilés (2)				248
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V			1 115	1 421

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (3)			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI			
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		1 115	1 421
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		25 050	19 918
Produits exceptionnels	VII		
Charges exceptionnelles	VIII		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	3 630	2 821
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		28 264	23 266
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		6 844	6 169
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		21 420	17 097
(1) Y compris :	- Redevances de crédit-bail mobilier		
	- Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées			
(3) Dont intérêts concernant les entités liées			

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 101 718 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 21 420 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.